

Divorce et valorisation d'une entreprise

Par lamenthej_old, le 20/11/2007 à 20:32

Mon mari et moi avons entamé une procédure de divorce par consentement mutuel. Mon mari possède une entreprise créée alors que nous étions mariés (régime de la communauté) et dans laquelle il a investi des finances communes.

Aujoud'hui il me propose une convention de divorce dans laquelle il me donne la moitié du **capital** de l'entreprise.

Est-ce une procédure normale ou devons faire établir une évaluation de l'entreprise afin de définir sa valeur réelle ?

En vous remerciant